

Énergie

Avec le forage de Vinzel, la géothermie joue son avenir

Un premier puits a commencé à être creusé lundi. Après l'échec de Lavey, les investisseurs risquent d'être refroidis si les résultats sont décevants.

Raphaël Ebinger

«C'est un grand jour», ont répété les autorités et les promoteurs dans leur discours. Mais ce n'était pas encore l'occasion de sortir le champagne. Lundi, une cérémonie a marqué le début du forage du premier puits pour le projet de géothermie à Vinzel. Un projet porteur de beaucoup d'espoir pour l'ensemble de la région de La Côte. À condition qu'il y ait de l'eau à 2300 mètres de profondeur.

«Aujourd'hui, on est capable d'envoyer des télescopes dans l'espace pour scruter les confins de l'univers, mais il faut encore creuser pour savoir ce qu'il y a 2000 mètres sous nos pieds», s'est amusé Thierry Magnenat, président du conseil d'administration d'EnergieO, la société promotrice du projet. L'enjeu est grand, puisque les efforts réalisés ces vingt dernières années pourraient n'avoir servi à rien s'il n'y a pas le débit nécessaire à l'exploitation de l'aquifère de moyenne profondeur. C'est ce qui était arrivé il y a quelques semaines à Lavey, où l'eau était plus chaude qu'attendu mais sa quantité trop faible.

Aujourd'hui, il apparaît certain que le sous-sol est suffisamment chaud, mais personne ne peut garantir que le forage tombera sur un débit d'eau minimale de 30 litres par seconde. D'autres éléments pourraient aussi mettre en péril la rentabilité du site. Le risque existe donc et il faudra attendre l'été prochain pour savoir s'il sera opérationnel.

Dans un peu plus de deux mois, le premier puits aura été creusé. Il permettra de savoir s'il y a le débit recherché. Si c'est le cas, la foreuse se déplacera de



Daniel Clément, directeur d'EnergieO, a organisé une cérémonie pour le lancement des travaux, lundi à Vinzel. PATRICK MARTIN

En chiffres

30 En millions de francs, le coût estimé du projet de Vinzel. La moitié provient de subventions fédérales (14,4 millions).

63 En jours, la durée de creusement des deux puits, pour atteindre une profondeur de 2324 mètres.

1500 En tonnes, la quantité de remblais qui serait extraite de chaque puits.

25 Le nombre de collaborateurs qui travailleront sur le site jour et nuit, sept jours sur sept.

80-85 °C La température de l'eau que les promoteurs espèrent trouver, avec un débit égal ou supérieur à 30 litres par seconde.

quelques mètres pour en creuser un second qui sera utilisé pour réinjecter l'eau après qu'elle aura chauffé un potentiel de 1500 à 3000 ménages à Gland et environs. Ensuite, des essais pourront être entrepris pour s'assurer que le sol pourra recevoir cette masse de liquide sous haute pression. Enfin, le test final consistera à expérimenter l'ensemble du système pour s'assurer de la bonne circulation entre le puits de réinjection et celui de production.

Prix très élevé

Si l'une des étapes est un échec, ce sera un frein important au développement de la géothermie en Suisse romande. «Après l'échec de Lavey, si le projet de Vinzel capote, ça pourrait être compliqué pour la suite, avertit Pierre Wahlen, municipal des Énergies à Nyon. Ce sera beaucoup plus difficile de trouver des investisseurs.»

Le prix des forages est extrêmement élevé, et le succès n'est donc pas garanti. Pour Vinzel, il

«Si l'exploration répond à nos attentes, nous ouvrirons la voie à d'autres centrales géothermiques.»

Thierry Magnenat, président d'EnergieO

faut compter 30 millions de francs pour les dix mois que dureront les explorations du sous-sol, entre l'aménagement du terrain, l'installation des puits et les essais.

«Nous avons tous fait pour que les risques soient les plus petits possible, souligne Thierry Magnenat. Aujourd'hui, nous sommes donc entre l'inquiétude et l'excitation. Parce que, si l'exploration répond à nos attentes, nous ouvrirons la voie à d'autres centrales géothermiques.»

Les connaissances engrangées ces prochains mois permet-

tront dans tous les cas de mieux connaître le sous-sol et d'éventuellement confirmer son potentiel. Ce qui sera assurément utile pour atteindre les objectifs cantonaux. «Il est attendu que les énergies renouvelables couvrent la moitié de la consommation énergétique du canton d'ici à 2050. À cet horizon, nous espérons voir une vingtaine de centrales géothermiques en exploitation afin de valoriser le fort potentiel de chaleur du sous-sol vaudois», a dit Cornelis Neet, directeur général de l'Environnement à l'État de Vaud.

La population pourra suivre les avancées de ces explorations en direct sur le site d'EnergieO, qui a mis un soin particulier dans ce domaine. Des visites guidées seront organisées à partir du mois prochain. «Nous sommes les promoteurs du projet, mais le propriétaire de la ressource que nous cherchons est la population, souligne Daniel Clément, directeur d'EnergieO. C'est à elle de s'approprier notre projet.»

Alain Soral compte être acquitté à son procès à Lausanne

Incitation à la haine
Le pamphlétaire d'extrême droite, condamné à 3 mois de prison ferme par le procureur général vaudois pour ses propos homophobes, sera jugé en public le 14 décembre.

Il avait déménagé à Lausanne en 2019 pour chercher la «tranquillité» et échapper à la prison en France en raison de ses propos antisémites et homophobes. C'est face au Tribunal de police de la capitale vaudoise, le 14 décembre prochain, qu'Alain Soral, de son vrai nom Alain Bonnet, tentera d'éviter de se retrouver derrière les barreaux.

Au début du mois d'avril dernier, le procureur général vaudois Eric Cottier a en effet condamné l'idéologue d'extrême droite du mouvement français Égalité & Réconciliation (E&R) à 3 mois de prison ferme. Y ajoutant une peine pécuniaire de 1500 francs, alourdie par un montant de 1950 francs de frais de procédure.

Nouvelles attaques homophobes

Le magistrat lui a infligé cette sanction à la suite d'attaques homophobes commises à l'endroit de Cathy Macherel, journaliste de «24 heures» et de la «Tribune de Genève». Alain Soral n'avait pas supporté un article paru le 30 août 2021. Dans une vidéo diffusée sur le site internet d'E&R, le Franco-Suisse avait traité la rédactrice de «grosse lesbienne» et de «militante queer», un terme qui, de son point de vue, est synonyme de «désaxé». Elle avait déposé une plainte pénale le 15 septembre 2021.

Le pamphlétaire, proche de l'humoriste Dieudonné, s'est opposé à sa sanction, ce qui lui vaut d'être renvoyé devant un juge en audience publique. «Mon client sera présent et nous plaiderons l'acquittement», déclare son avocat genevois, M^e Pascal Junod, qui reste pour l'instant discret sur la ligne de défense: «Quant à mes arguments, je les développerai en temps utile.» La plaignante et son avocat, M^e Etienne Campiche, ne souhaitent pas faire de commentaire pour l'instant.

Dernier réquisitoire pour Eric Cottier

Eric Cottier prononcera ainsi le 14 décembre son dernier réquisitoire lors d'un procès public avant de prendre sa retraite à la fin de l'année. L'affaire revêt pour lui une importance particulière, car il s'agit d'appliquer la nouvelle disposition du Code pénal, approuvée par le peuple suisse en février 2020, qui sanctionne les appels à la haine et les actes discriminatoires fondés sur l'orientation sexuelle, au même titre que l'étaient déjà les attaques fondées sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

Le procureur général voyait dans les propos d'Alain Soral un «état d'esprit de détestation ou de mépris envers les personnes queers - notamment homosexuelles» qu'il cherchait à transmettre à son public. Du fait des antécédents judiciaires du pamphlétaire en France, le magistrat vaudois avait estimé que, «au vu de l'ensemble de ces circonstances, seule une peine privative de liberté est adéquate».

Philippe Maspoli

Lancement des commémorations des 100 ans du Traité de Lausanne

Anniversaire
Une série d'événements est prévue dans la capitale vaudoise, où les rêves d'autonomie des Kurdes et d'autres peuples avaient été enterrés en 1923.

Kurdes, sympathisants et politiciens se sont rassemblés lundi pour lancer les commémorations du 100^e anniversaire du Traité de Lausanne, qui s'étaleront tout au long de l'année prochaine. Plusieurs événements sont prévus dans la capitale vaudoise pour, selon les organisateurs, «dénoncer vigoureusement» un accord qui a laissé le peuple kurde sans État.

Le point culminant des commémorations est programmé le samedi 22 juillet avec une grande manifestation, pour laquelle ses instigateurs tablent

sur une participation pour le moins massive. «Pour les 100 ans du Traité, nous voulons voir 100'000 Kurdes marcher à Lausanne», a déclaré Sevgi Koyuncu, membre du comité d'organisation et conseillère communale à Lausanne.

Avant cela, cette année du centenaire démarrera le 18 mars avec le *Newroz*, le Nouvel-An kurde. Une date qui symbolise aussi «la résistance» de ce peuple contre l'injustice, a poursuivi l'élue du POP. Des concerts, tables rondes et expositions sont également prévus jusqu'en juillet, certains de ces événements en collaboration avec la Ville de Lausanne.

Le 24 juillet, à l'issue d'une conférence réunissant environ 500 personnes issues de divers partis et mouvances intellectuelles kurdes, une «déclaration finale» sera prononcée devant le

«Nous subissons les conséquences négatives de cet accord depuis un siècle.»

Un représentant kurde

Palais de Rumine. Là où, le 24 juillet 1923, le Traité de Lausanne avait été signé en fixant les frontières de la Turquie moderne, mais aussi en enterrant les rêves d'autonomie de plusieurs peuples (Kurdes, Arméniens et autres Assyriens). Le Kurdistan avait ainsi été divisé en quatre, son peuple se retrouvant disséminé entre la Turquie, la Syrie, l'Irak et l'Iran. «Nous subissons les conséquences négatives de cet accord depuis

100 ans», a dit lundi l'un des représentants des communautés kurdes, devant les escaliers du Palais de Rumine, où environ 200 personnes s'étaient massées pour écouter les discours.

Outre plusieurs interventions en kurde, des politiciens romands ont pris la parole. Pour la députée vaudoise Céline Misiego (POP), le Traité de Lausanne est «une grave erreur» que les autorités suisses se doivent de «corriger». Selon le conseiller national vaudois Raphaël Mahaim (Les Verts), le texte de 1923 constitue «une trahison de la communauté internationale» vis-à-vis des Kurdes, à laquelle «le nom de Lausanne ne doit plus être associé». Quant au conseiller communal lausannois Ilias Panchard (Les Verts), il a souligné que les yeux du Moyen-Orient seraient «rivés sur Lausanne» l'an prochain. Il a mis

en garde contre «le risque de récupération et les tentatives de déstabilisation» qui pourraient émaner, selon lui, du régime turc en marge de ces commémorations.

Lors de la précédente commémoration d'importance, en 1998 pour le 75^e anniversaire, le Conseil d'État vaudois avait provoqué la colère des autorités turques en leur refusant l'accès au Palais de Rumine pour une réception officielle en juillet. Le gouvernement cantonal avait finalement donné son feu vert pour un événement similaire en octobre. De leur côté, les Kurdes s'étaient vu refuser une manifestation en marge de cette réception d'octobre, les autorités lausannoises et vaudoises craignant des débordements. Au final, ce 75^e anniversaire s'était déroulé sous haute surveillance policière, mais sans heurt. **ATS**